



Recommandations concernant la qualité du miel Fairtrade

17.02.2016

Les aspects de qualité pour le miel Fairtrade sont déterminés par les producteurs et commerçants. Ce document offre certaines orientations sur la qualité et les niveaux de prix pour le miel Fairtrade.

Le miel certifié Fairtrade :

- ne devrait pas avoir de goût, d'arôme ou de contamination inacceptable provenant de matières étrangères absorbées durant sa fabrication et son entreposage ;
- ne devrait pas avoir commencé à fermenter ou être effervescent ;
- devrait être dépourvu de résidus causés par l'application de médicaments contre les maladies de l'abeille (par exemple : la varroase, loque européenne, etc.) ;
- ne devrait contenir aucune trace de sucre étranger ;
- devrait être exempt de matières étrangères tels que la moisissure, les insectes, les débris d'insectes, le sable, etc.

L'éventuelle alimentation des abeilles avec du sucre devrait être strictement limitée à la saison non productive et en plus être réduite à son strict minimum nécessaire.

Définition des normes de qualité pour le miel:

Le miel vendu sous les conditions Fairtrade sera classé en deux catégories, selon sa qualité. Deux critères de qualité sont définis comme étant les éléments déterminants de la qualité, à savoir la teneur en eau et la teneur en Hydroxyméthylfurfural (HMF). Pour chaque catégorie, des points peuvent être attribués conformément au système suivant:

Tableau 1: Évaluer la teneur en eau du miel

Teneur en Eau (% Chataway)	Points	Facteur	Points max.
16.9 % ou moins	5	4	20
17.0 – 17.5	4	4	16
17.6 – 18.5 %	3	4	12
18.6 – 19.0 %	2	4	8
19.1 – 19.5 %	0.5	4	2
19.6 % ou plus	0	4	0



Tableau 2: Évaluer la teneur en HMF du miel

Teneur en HMF (ppm)	Points	Facteur	Points max.
5.0 ou moins	5	3	15
5.1 – 9.9	4	3	12
10.0 – 12.0	3	3	9
12.1 – 15.0	2	3	6
15.1 – 20.0	1	3	3
20 et plus	0	3	0

La qualité du miel peut être déterminée en additionnant les points attribués aux deux critères de qualité ci-dessus. Sur cette base, deux catégories de qualité de miel peuvent être définies:

Qualité A: Tous les miels qui obtiennent 18 points ou plus.

Qualité B: Tous les miels qui obtiennent 17 points ou moins

En cas de questions ou commentaires concernant ce document, veuillez contacter:

standards-pricing@fairtrade.net